



AVIS DE PUBLICITE

**AMENAGEMENT PROVISOIRE DU ROND POINT
PERRONET A PONT SAINTE MAXENCE**

OBJET : La commune recherche une entreprise qui sera chargée l'aménagement provisoire d'un rond point place Perronet

Lot 1 : Fourniture de signalétique verticale

Lot 2 : Traçage de peinture routière

CONDITIONS DE DELAI :

Date limite de réception des offres :

Mercredi 8 septembre 2010 à 17 H 00, dernier délai

Délai minimum de validité des offres : 60 jours

LIEU D'OBTENTION ET CONSULTATION DU DOSSIER – REMISE GRATUITE – RENSEIGNEMENTS :

Les dossiers, gratuits, sont à retirer à l'adresse de retrait suivante :

Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain

2 Quai DESCHAMPS

B.P. 40159

60721 PONT SAINTE MAXENCE CEDEX

Horaires d'ouverture : Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain

Le lundi de 14h30 – 17h00 et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Les dossiers peuvent également être téléchargés sur le site Internet <http://www.pontsaintemaxence.fr>, onglet « La Mairie » puis « Voir Marchés publics ».

Pour tous renseignements :

→ Tél. : 03 44 72 50 19

DOCUMENTS FOURNIS :

- Croquis du Projet,
- Notice technique et descriptive de l'opération envisagée
- Photo de l'existant

ELABORATION DU PROJET

- La ou les entreprises réaliseront tous les relevés et visites nécessaires à l'élaboration du projet, en concertation avec la Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain

DOCUMENTS A RETOURNER :

avant le Mercredi 8 septembre 2010 à 17 H 00, dernier délai

- Le présent document visé
- La ou les meilleures propositions chiffrées relatives aux différents lots,
- Tout document technique relatif aux matériels, matériaux utilisés ainsi que les qualifications et moyen de la ou des entreprises.

CRITERES DE CLASSEMENT DES OFFRES :

Le choix de l'entreprise retenue se fera selon les critères suivants :

- valeur technique : 50%
- prix : 30%
- délai : 20%

COMMANDE ET EXECUTION :

La (ou les) commande(s) sera ou seront notifiée(s) par Ordre(s) de Service.

Les travaux seront suivis et contrôlés par la Direction de l'Equipement et de l'Aménagement Urbain. Toute modification sera soumise à son approbation

DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

A réception de l'ordre de service

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEES :

Les offres doivent être adressées par lettre, fax, email ou remises à la Direction de l'Equipement et de l'Aménagement Urbain contre récépissé à l'adresse suivante :

2 Quai DESCHAMPS
B.P. 40159
60721 PONT SAINTE MAXENCE CEDEX

En précisant sur l'enveloppe « Offre pour L' AMENAGEMENT PROVISOIRE DU ROND
POINT PERONNET à PONT SAINTE MAXENCE. »

DATE D'AFFICHAGE : Mercredi 25 août 2010

L'ENTREPRISE

LE